



## Le SMIC

### Définition:

Le "SMIC" (salaire minimum interprofessionnel de croissance) est la rémunération légale minimum que doit recevoir tout travailleur âgé de plus de 18 ans, il varie en fonction du coût de la vie et de l'augmentation des salaires.

Il a été institué par une loi du 2 janvier 1970 et il a pris, avec le minimum garanti, la succession du SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti), créé en 1950.

### Exceptions:

Les stagiaires et les apprentis subissent un abattement sur le SMIC.

### Augmentations:

La revalorisation du SMIC est effectuée au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année..